

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	19

Date de la convocation :	le 28 septembre 2022
Date de publication électronique :	le 6 octobre 2022

Séance du 04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrice CARVALHO, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEBOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIERES, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Madame Kristine FOYART remplacée par Monsieur Éric FOURDRINIER.

Absents non représentés : Madame Nadine SANTUNE, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Jean-Pierre CZEPZYNSKI, Alain FOURNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Claude LEBON, Denis MESSIO, Patrick PEYR.

Suppléant présent sans voix délibérative : Patrick BOUCHER.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Élargissement du RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2016-39 du 15 septembre 2016 instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel au sein du SEZEO,

Vu la délibération n°2022-03 du 27 janvier 2022 portant sur la création d'un emploi de chargé de mission Transition Énergétique correspondant au cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Considérant qu'il convient d'élargir le RIFSEEP en vigueur aux cadres d'emplois des Techniciens territoriaux,

Il est proposé d'étendre le RIFSEEP de la manière suivante :

- **Catégorie B cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux**

Groupes de fonctions		IFSE <i>Montants plafonds annuels</i>	CIA <i>Montants plafonds annuels</i>
		Non logé	
Groupe 2	Chargé de mission transition énergétique	18 580 €	2 535 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

ÉTEND les modalités d'application du RIFSEEP telles que présentées par le Président.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA